VOIR VILLE-OMLEANS
VENDREDI, 30 NOVEMBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

Sirop d'Angell pour la Coqueluche
Est en vente par tous les Pharmaciens.
PRIX . . . 50 SOUS.
30 oct—1m

DEMANDES.

DEMANDE une femme blanche pour servir à table. S'adresser 2,701 rue Prytanée. 22 nov—

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Il certifie par le présent que le troisième jour de novembre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme Chas M. Moore versus son mari.
No 43,100—Div. C.

Sur la motion de Harold W. Newman, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuve valable de ses demandes et la loi et l'évidence étant en faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement du défaut enregistré ici le 9 juillet 1894 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Elisabeth A. Springer, épouse de Charles M. Moore, et contre le défendeur Charles M. Moore, son époux, pour la somme de Onze Cent Sept 50/100 Dollars, avec reconnaissance de son privilège sous la loi, et toutes ses propriétés foncières et personnelles, décrétant une séparation de propriété et dissout vante la communauté d'acquêts et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que la plaignante soit et elle est par la présente autorisée de conduire des affaires en son nom propre et pour son propre compte et de faire et s'accomplir tout acte comme si elle était une femme seule; tous les frais doivent être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 18 novembre 1894.
Jugement signé le 19 novembre 1894.
Signé : F. A. MONROE.
Juge.

En témoignage de quoi, j'ai à ceci mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-et-unième jour de novembre dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent-quatre-vingt-quatorze.
Signé : JAMES D. RANKIN,
(Sceau) Député Greffier.
22 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Wise Kottwitz Commission Co. Ltd'ts Mme Veuve Léon Lamothe—Le même vs la même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 21,547 et 21,548—Ba vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au magasin du défendeur, nouveau No 395 rue St Charles entre Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 décembre 1894, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite à savoir : Un coffre-fort de Hall Standard, un lot de meubles de bureau et un lot de vins et liqueurs, saisis dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. KEYSER, Constable
Du Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 28 nov—28—5 13 dée

W. G. Tebault vs New Orleans Printing Co.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS — No 26,401 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 4 décembre 1894, à midi, aux Nos 37 à 41 rue Royale, entre Douane et Bienville, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1 desk, 4 chaises, 1 chaise à dessus en canne, 1 chaise de bureau, un lot de nattes, 1 chaise de bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux. WM. NELSON,
28 nov—23 29—4dc 4 Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Conrad Wunderberg vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,449.—Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Otto Kapop, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27nov—27 30—déc 6 Greffier.

Succession de François Lacroix.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9,804—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le quatrième compte provisoire présenté par E. Cassidy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 nov—28—déc 4 Greffier.

Succession de Joseph ou Julius Brette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,299—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par le Rév. Hyacinthe C. Mignot, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 nov—28—déc 4 7 Gr er.

Succession de John Welsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,057—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles B. Upton administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 nov—28—déc 4 7 Greffier.

Succession de Justin Arrin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,381—Division A—Attendu qu'Anna Grouner, veuve en première noces de Jean Nouaty et en seconde noces de Justin Arrin a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Justin Arrin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 nov—28—déc 4 7 Greffier.

Succession de Bernard Eckers et de Hosina M. Eckers, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,142 — Division D.—Attendu que Hilary B. Eckers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Bernard Eckers et de Hosina M. Eckers, en femme, décédés; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27nov—27 30 déc 6 Greffier.

Succession de E. L. Gibbon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,905—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles B. Upton administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 nov—28—déc 4 7 Greffier.

Succession de Justin Arrin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,381—Division A—Attendu qu'Anna Grouner, veuve en première noces de Jean Nouaty et en seconde noces de Justin Arrin a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Justin Arrin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 nov—28—déc 4 7 Greffier.

Succession de Bernard Eckers et de Hosina M. Eckers, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,142 — Division D.—Attendu que Hilary B. Eckers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Bernard Eckers et de Hosina M. Eckers, en femme, décédés; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
27nov—27 30 déc 6 Greffier.

Succession de Marguerite McCabe, Vve de William Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,332—Division D.—Attendu que E. Vinet, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret McCabe, veuve de Wil lam Carland, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
28 nov—28—déc 4 7 Gr er.

Succession de Thomas McBonough.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,564—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final présenté par le Rév. Hyacinthe C. Mignot, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
21 nov—21 25 30 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—George C. Francisco versus les créanciers.—No 42,318 — Division B.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire (George C. Francisco, soit convoquée et tenue par devant Charles T. Soniat, Esq. notaire, aux Nos Nouvelle N. 13 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 26me jour de décembre 1894, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, de considérer ce que doit l'intervalle tenue par les créanciers et de donner un rapport et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, ce que doit l'intervalle tenue par les créanciers ci-dessus mentionnés et les biens du dit pétitionnaire sont suspendus, et que H. H. Bryan, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents en cet.
Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1894.
Signé : FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 nov—24—déc 18 20

Les avocats trouveront utile à consulter la liste ci-dessous des jours où sont appelables (*réservables*) à la Cour Suprême, les affaires des diverses paroisses de l'Etat :

Acadie, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Ascension, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Assomption, les quatrième lundis de mars et de novembre.
Avoyelles, les seconds lundis de janvier, d'avril et novembre.
Bâton Rouge, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Bâton Rouge, Ouest, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Bienville, les seconds lundis de mai et de décembre
Bossier, les seconds lundis de mai et de décembre.
Caddo, les seconds lundis de mai et de décembre.
Calcasieu, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Caldwell, les seconds lundis de mai et de décembre.
Cameron, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Est Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.
Ouest Carroll, les seconds lundis de mai et de décembre.
Catahoula, les seconds lundis de mai et de décembre.
Claiborne, les seconds lundis de mai et de décembre.
Concordia, les seconds lundis de mai et de décembre.
De Soto, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Feliciana, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Feliciana, Ouest, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Franklin, les seconds lundis de mai et de décembre.
Grant, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Ibérie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Iberville, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Jackson, les seconds lundis de mai et de décembre.
Jefferson, les premiers et seconds lundis de chaque mois.
Lafourche, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Lafayette, seconds lundis de janvier d'avril et de novembre.
Lincoln, seconds lundis de mai et de décembre.
Livingston, quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Madison, seconds lundis de mai et de décembre.
Morehouse, seconds lundis de mai et de décembre
Natchitoches, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Ouachita, seconds lundis de mai et de décembre.
Orleans, premiers et troisièmes lundis du mois.
Plaquemines, premiers et troisièmes lundis du mois.
Pointe Coupée, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Rapides, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Red River, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Richland, les les seconds lundis de mai et de décembre.
Sabine, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
St-Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.
St-Charles, les troisièmes lundis de janvier.
St-Hélène, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.
St-James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
St-Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Ste-Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
St-Tammany, les quatrième lundis de mars et de novembre.
Terrase, les seconds lundis de mai et de décembre.
Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Tangipahoa, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Union, les seconds lundis de mai et de décembre.
Vermillion, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Vernon, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.
Washington, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.
Webster, les seconds lundis de mai et de décembre.
Winn, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Circondelet.
8 Carondelet et Hutchins.
9 Prytanée & Nouvibme.
12 Magnolie et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. & L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Prunière.
18 Magazine et St-André.
19 St-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Prunière.
23 Dryades et St-André.
24 Rampart et Kerlérec.
25 Jackson et Celeste.
26 Jackson et Liberté.
27 Douzième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Hendersen et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du Deux Precinct
37 Gravier et Dugazon.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annunciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Freret.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Rampart et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolie et Erato.
58 Jaille et St Charles.
61 Tarpeicheie et Frank'in.
62 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Prytanée.
65 Jaille et Clèmence.
71 Pied de la rue Jaille, Dépôt du L. A. H. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Gérod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Barone.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13

84 Carondelet et Commune.
21 Rampart et Canal.
23 Rampart et Poydras.
24 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
25 Workhouse, rue Girod.
26 Claiborne et Poydras.
27 Commune et Rocheblave.
28 Miro et Lafayette.
34 Poydras et Freret.
41 Bienville et Vieille-Levée.
42 St-Louis et Royale.
43 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
45 Bourgogne et Toulouse.
46 Poste H. & L. Co. No 4, Bienville.
51 Canal et Robertson.
52 Bienville et Johnson.
53 Corbigny et Bienville.
54 Station d'eau, rue du Canal.
56 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
218 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 Dumaine.
31 Tréémé et Esplanade.
32 Rampart et Esplanade.
34 Tréémé et Ursulines.
35 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne
236 Chemin de Joyeu et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Parjoiens.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Bière, Françoise.
245 Pont de Bayou et Esplanade.
247 Chemin de Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et Royal Pothem.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
112 Station de Police, Champs-Elysées
113 Bagatelle et Esplanade.
114 Bons-Enfants et St-Antoine.
115 Bons-Enfants et Champs-Elysées
116 Claiborne et St-Bernard.
117 Lapeyrouse et Miro.
112 Cabarpe et White.

Avis.

Excursions de dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R.

Un train partant d'Algiers à 8 A. M., et arrivant à 7.05 P. M. Billets aller et retour, 50c. 75c et $1.00.

J. S. LANDRY,
J. S. LANDRY, Agent général pour le Surintendant. Fret et les Passagers.
28 oct—nov et déc

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur

DANS LES

Deuxième et Troisième Districts.

No 138 (ancien numéro) rue des **Ursulines** entre les rues **Remparts** et **Bourgogne**. Une maison en briques à un étage.

No 79 (ancien numéro) rue **Union** entre les rues **Remparts** et **St-Claude**. Une maison double à un étage.

Nos 155 et 157 (ancien numéro) rue des **Français** entre les rues **Morales** et **St-Claude**. Deux maisons à un étage.

No 488 (ancien numéro) rue **Bagatelle** entre les rue **Girod** et **Urquhart**. Un cottage à un étage.

MERCREDI 5 DECEMBRE.

A la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne.

SUCCESSION DE MME VEUVE JOSEPH ALEXANDRE LEHEC.

No 42,501—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 rue Commune—MERCREDI, 5 décembre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 (anciens numéros) rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 5 octobre 1894 et signé le 31 octobre 1894 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le nouveau Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désigné par les Nos 1 et 2 sur un plan lithographié sur voyer général, le 28 décembre 1848, annexé à un inventaire dans la succession de John Hew et à A. Déssarzant passé pardevant A. Abat, ancien notaire, le 22 novembre 1848, ledit lot bornant le Faubourg Français, Bon (maintenant St-Claude), Champs-Elysées et Morales, mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Français sur une profondeur de 125 pieds, lesquels dits lots font partie de deux lots désignés par les numéros 94 et 95 de l'Ile No 18 du plan de nouveau Faubourg Marigny. Etant la même propriété que la dite vente par A. Lebec à acquise de Mlle Anastasie Déssarzant par acte passé pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 23 septembre 1857. Les améliorations consistent en une résidence double ayant ensemble 8 chambres, hâtisse dans le Nord, avec 4 en 2 chambres, lieu d'aisance, hangar, cave, etc. Connue par les numéros municipaux (vieux numéros) 155 et 157 rue Français.

2° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges qui y appartiennent, située dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Moreau, maintenant Bagatelle, St-Claude et Français, faisant partie du plan dressé par le No 60 de l'îlet No 20 sur le plan du Faubourg Marigny; laquelle portion de terre est désignée par le No 1 du dit plan dressé par Pierre Bouchaud, arpenteur, le 9 décembre 1844, en l'étude de Félix Percy, ancien notaire et mesurant au plus 40 pieds de front sur Bagatelle et face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 110 pieds et 27 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne de fond, étant la même propriété que Pierre Vesvre J. A. Lebec a acquise de Mlle Anastasie Déssarzant, par acte pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 23 septembre 1857. Les améliorations consistent en une résidence simple en bois de deux étages, contenant des galeries sur la façade et de côté, salon, salle à manger, cuisine, d'une chambre derrière la cuisine, deux chambres à coucher, chambre pour nègres, grenier à foin, écurie avec environ six compartiments, hangar, chambre à repasser, citerne, lieux d'aisance, etc., grande cour ayant une entrée pour les voitures, le tout clôturé de bons lattes et entièrement neuf. Etant la même propriété que Pierre Vesvre J. A. Lebec a acquise de Mlle Anastasie Déssarzant, par acte pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 30 octobre 1857.

3° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, située dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Moreau, maintenant Bagatelle, St-Claude et Français, faisant partie du plan dressé par le No 60 de l'îlet No 20 sur le plan du Faubourg Marigny; laquelle portion de terre est désignée par le No 2 du dit plan dressé par Pierre Bouchaud, arpenteur, le 9 décembre 1844, en l'étude de Félix Percy, ancien notaire et mesurant au plus 40 pieds de front sur Bagatelle et face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 110 pieds et 27 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne de fond, étant la même propriété que Pierre Vesvre J. A. Lebec a acquise de Mlle Anastasie Déssarzant, par acte pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 30 octobre 1857.

Les améliorations consistent en une résidence double en bois à un étage, avec six chambres, cuisine avec 2 chambres, cuve, puits, lieux d'aisance, etc., connu comme le numéro municipal, vieux numéro, 488 rue Bagatelle.

3° Une certaine lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situées dans le nouveau Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bartholomé, Tonti, St-Philippe et Frantzia, étant une partie du lot désigné le No 8 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer, ledit plan du 17 janvier 1839 et déposé en l'étude de H. Bourg, notaire, le 28 décembre 1839, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur une mesure, en mesure américaine, 10 pieds de face à la rue Bartholomé, 17 pieds 2 pouces et 7 1/2 lignes de largeur de face à la rue Tonti et 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 4 et 71 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de fond, ledit portion du lot et dessus décrit étant la partie la plus rapprochée de la rue St Philippe du lot No 8.

4° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges qui y appartiennent, située dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Moreau, maintenant Bagatelle, St-Claude et Français, faisant partie du plan dressé par le No 60 de l'îlet No 20 sur le plan du Faubourg Marigny; laquelle portion de terre est désignée par le No 3 du dit plan dressé par Pierre Bouchaud, arpenteur, le 9 décembre 1844, en l'étude de A. Pecle, ancien notaire et mesurant au plus 40 pieds de front sur Bagatelle et face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 110 pieds et 27 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne de fond, étant la même propriété que Pierre Vesvre J. A. Lebec a acquise de Mlle Anastasie Déssarzant, par acte pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 30 octobre 1857.

Les améliorations consistent en une résidence double en bois à un étage, avec six chambres, cuisine avec 2 chambres, cuve, puits, lieux d'aisance, etc., connu comme le numéro municipal, vieux numéro, 488 rue Bagatelle.

5° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Moreau, maintenant Bagatelle, St-Claude et Français, faisant partie du plan dressé par le No 60 de l'îlet No 20 sur le plan du Faubourg Marigny; laquelle portion de terre est désignée par le No 4 du dit plan dressé par Pierre Bouchaud, arpenteur, le 9 décembre 1844, en l'étude de A. Pecle, ancien notaire et mesurant au plus 40 pieds de front sur Bagatelle et face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 110 pieds et 27 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne de fond, étant la même propriété que Pierre Vesvre J. A. Lebec a acquise de Mlle Anastasie Déssarzant, par acte pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 30 octobre 1857.

Les améliorations consistent en une résidence double en bois à un étage, avec six chambres, cuisine avec 2 chambres, cuve, puits, lieux d'aisance, etc., connu comme le numéro municipal, vieux numéro, 488 rue Bagatelle.

6° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Moreau, maintenant Bagatelle, St-Claude et Français, faisant partie du plan dressé par le No 60 de l'îlet No 20 sur le plan du Faubourg Marigny; laquelle portion de terre est désignée par le No 5 du dit plan dressé par Pierre Bouchaud, arpenteur, le 9 décembre 1844, en l'étude de A. Pecle, ancien notaire et mesurant au plus 40 pieds de front sur Bagatelle et face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 110 pieds et 27 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne de fond, étant la même propriété que Pierre Vesvre J. A. Lebec a acquise de Mlle Anastasie Déssarzant, par acte pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 30 octobre 1857.

Les améliorations consistent en une résidence double en bois à un étage, avec six chambres, cuisine avec 2 chambres, cuve, puits, lieux d'aisance, etc., connu comme le numéro municipal, vieux numéro, 488 rue Bagatelle.

Pour toutes conditions s'adresser à
PAR SPEAR & ESCOFFIER,
2 nov—3 13 dée Notaires.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Veuve Annie A. Begue.

Deux Cottages à deux corps de logis, Nos 49 et 51 rue Villeré, Algers, 5me District.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur, bureau, No 629 rue Carondelet (numéro vieux) Commune—MARDI 4 décembre 1894, à midi, à la nouvelle Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre en date du 30 octobre 1894, rendu par l'Hon. G. A. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire de la succession de Veuve Annie A. Begue, No 43,027 du Dossier de la susdite Cour et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'encan :

Deux certaines lots de terre désignés sur les Nos 5 et 6 de l'îlet No 8, maintenant No 14, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District (Algier), bornés par les rues Villeré, Berthélémy, Begnis et Delorande, lesquels lots mesurent chacun au pied français, trente-trois pieds et quatre pouces de face à la rue Villeré, sur une profondeur de cent dix huit pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux résidences à deux corps de logis contenant quatre chambres, cuisines, galeries, cuves, latrines, etc., et connues par les Nos 49 et 51 rue Villeré.

Conditions—Un tiers en plus comptant, au gré des acquéreurs, le surplus en 1 un et 2 ans et deux ans de crédit avec billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, privilège et lien de vendeur et hypothèque légale en garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant des prix de la vente sera requis au moment de l'adjudication; les taxes de l'année courante seront assumées par les acquéreurs.

Actes de ventes pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 nov. 4 18 20 27—déc 2 3 4.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 44,124—Division D—W. A. Brand & Co. vs les créanciers—Ordre de Cour.—La pétition précitée considérée—Il est prononcé que la vente des biens par la dite maison de W. A. Brand et Compagnie, en faveur de l'angle du bonde la cataires à raison de $14 par mois, devrait rapporter $16.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même lot et touchant au lot numéro 2 de l'îlet désigné par le numéro quatorze sur le même plan ci-dessus mentionné dans l'inventaire ci-dessus décrit; le dit lot numérotant mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de cent vingt-deux pieds, sept pouces sur une ligne, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un double cottage en bois d'un bon rapport, contenant de chaque côté, salons doubles, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, galerie, citerne, hangar, avec chambres au dessus, allée de côté et bornés à deux latrines et deux latrines pour le reste.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit, le solde en billets avec garantie par hypothèque sur la propriété vendue à 7 pour cent d'intérêt avec les acquéreurs du crédit et 10 pour cent au moment de l'adjudication pour les ventes et payer pour l'acte de vente, pardevant Adolph, notaire, et assumeront les taxes de l'année.

Voyez les plans à la Bourse.
BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières, hypothèques et placements d'argent, 621 rue Gravier, à côté de la Banque Nationale de Whitney.
21 nov—21 22 23 24 25 26—déc 6 13 20 27

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For this Handbook write to MUNN & CO. 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address, MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin F. Post, administrateur de la succession de Lorenzo Post et individuellement vs Mme Joseph Ames, épouse de Frederick W. Ames et als. No 43,565, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Bemble cottage enjolivé, 328 et 340 rue S. Rampart.

Une double ligne de chemin électriques passant devant la porte.

A proximité des écoles, des églises et lieux d'amusement et du nouveau dépôt I. C.

& Mississ. V. R. R.

Jeudi, le 3 janvier 1895, à midi.

A LA BOURSE DES ENCANTEURS Nos 629 et 631 rue Commune, à midi, le JEUDI, 3 janvier 1895, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de B. F. Post, daté le 26 novembre 1894, et plus tard à un jugement rendu le 21 novembre 1894 et signé le 27 nov. 1894 par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Benjamin F. Post, administrateur de la succession Lorenzo Post, et individuellement vs Mme Josephine Ames, épouse de Frederick W. Ames et als., les deux ordres en jugement adressées à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits et appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Barracks, Bons Enfants, Claiborne et Frantzia, étant une partie du lot désigné le No 8 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer, ledit plan du 17 janvier 1839 et déposé en l'étude de H. Bourg, notaire, le 28 décembre 1839, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur une mesure, en mesure américaine, 10 pieds de face à la rue Barracks, 17 pieds 2 pouces et 7 1/2 lignes de largeur de face à la rue Frantzia et 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 4 et 71 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de fond, ledit portion du lot et dessus décrit étant la partie la plus rapprochée de la rue St Philippe du lot No 8.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges qui y appartiennent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Moreau, maintenant Bagatelle, St-Claude et Français, faisant partie du plan dressé par le No 60 de l'îlet No 20 sur le plan du Faubourg Marigny; laquelle portion de terre est désignée